

## Section 36

Sociologie et sciences du droit

## Motion

## Vague d'évaluation actuellement menée par le Hcéres

La section 36 approuve la motion votée par la CPCN « Vague d'évaluation actuellement menée par le Hcéres », le 10 mai 2022.

Après avoir pris connaissance de différentes initiatives engagées par le Hcéres et ses conseillers scientifiques, la section 36 se joint à la CPCN lorsqu'elle déplore l'opacité et la confusion de la vague d'évaluation des unités en préparation (vague C). Les unités sont évaluées sur la base de leur bilan ; le projet (ou « trajectoire ») peut ou non faire l'objet d'un échange avec le comité de visite, sans rapport écrit déposé par l'unité.

Les unités évaluées font parfois l'objet d'une visite sur site de la part du comité, parfois d'un simple échange en visioconférence. Dans certains cas, une visite supplémentaire, organisée par les tutelles, est évoquée en vue d'évaluer le projet, en plus de la visite Hcéres. Enfin, les établissements (ou les unités elles-mêmes) s'opposeraient parfois aux visites. Alors que depuis une vingtaine d'années la mise en place d'instances d'évaluation (AERES puis Hcéres, autorité publique indépendante) est censée répondre à tous les critères d'assurance qualité notamment prévus par les lignes directrices européennes, les démarches entreprises durant cette vague C produisent principalement du désordre et de l'insécurité juridique pour les directions des unités de recherche, qui avaient il y a quelques mois pourtant dénoncé la surcharge indue de travail induite par les nouveaux formats d'évaluation du Hcéres. Les différences de traitement des unités ne sont pas propices à une évaluation équitable des structures de la vague C.

La section 36 est en accord avec la CPCN lorsqu'elle déplore la situation actuelle et appelle de ses voeux le retour à des principes stables et communs d'évaluation, fondés notamment sur la visite sur site des unités, sur l'évaluation conjointe du bilan et du projet, et sur la diffusion à l'ensemble des unités évaluées de lignes directrices claires quant au processus d'évaluation.

Motion adoptée le 21 juin 2022

18 votants: 17 pour, 1 abstention

Sébastien MICHON Président de la Section

## **Destinataires:**

- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- Mme Dorothée Berthomieu, présidente du Conseil scientifique du CNRS
- Mme Marie Gaille, directrice de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)
- Fabien Jobard, président de la Conférence des présidents du Comité national (CPCN)
- M. Yaël Grosjean, porte-parole de la Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)